

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE GRIGNY

Arrêté du Maire

ARR-2023-201 en date du 16 août 2023

REGLEMENTANT PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT AUTOMOBILE  
CAMPAGNE DE RECRUTEMENT « AUCHAN »  
ESPLANADE DES DROITS DE L'HOMME

Le Maire de la Ville de Grigny,

Vu la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 20 juin 2023 de l'entreprise Auchan Retail France sise 67 avenue de Fontainebleau à LE KEMLIN BICÊTRE (94270), pour l'installation d'un bus pour une campagne de recrutement sur l'Esplanade des Droits de l'Homme,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon déroulement de cet événement et les meilleures conditions d'accueil et d'accès des publics présents, et donc de limiter les flux de véhicules sur un espace public à vocation piétonne,

**ARRETE,**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le vendredi 22 septembre 2023 de 8h à 18h, l'accès et le stationnement automobiles seront réglementés sur l'esplanade des Droits de l'Homme de la manière suivante :

- Accès réservés aux seuls véhicules de secours et véhicules autorisés par la municipalité,
- Stationnement strictement interdit sur l'ensemble des parkings et des voies sauf véhicules de secours et véhicules autorisés par la municipalité.

**Article 2 :** Les véhicules qui contreviendraient à l'article 1<sup>er</sup> seront enlevés et mis en fourrière.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place et entretenue par le service organisateur de la Commune.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Juvisy-sur-Orge,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Viry-Châtillon,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonnes-Sénart,
- La Direction de la Gestion de l'Espace Public de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonnes-Sénart,
- L'entreprise Auchan Retail France,

- Madame la Directrice Prévention Tranquillité publique de la Ville,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Publié le : 17 AOÛT 2023

Le Maire,



MAIRIE DE GRIGNY  
91350  
Philippe RIO

**Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification**